



Chancellerie d'Etat

Château cantonal
1014 Lausanne

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de l'art. 15 al. 3ter de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et art. 4 al. 4 du règlement d'application de la LPrPNP du 29 mai 2024 (RLPrPNP), le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité soumet à l'enquête publique

- Une demande d'élagage excédant l'entretien courant d'un pin noir inscrit à l'inventaire cantonal des arbres remarquables (ID 143), sur le territoire de la Commune d'Aigle, parcelle 235, coordonnées moyennes 2'563'743 / 1'129'746
- Motif : Proximité des branches avec les balcons de l'immeuble, saleté et sève sur les véhicules stationnés sous l'arbre

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au greffe de la Commune d'Aigle ainsi qu'à la Division Biodiversité et paysage (av. de Valmont 30 b – 1014 Lausanne)

du 13 mars au 27 avril 2026

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête au greffe de la Commune d'Aigle ou adressées par pli recommandé directement à la Division Biodiversité et paysage (av. de Valmont 30 b - 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction des ressources et du patrimoine naturel
Division biodiversité et paysage